

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 139 (1959)

Artikel: Sept ans de Fonds national

Autor: Muralt, Alexandre de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-90521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sept ans de Fonds national

par

ALEXANDRE DE MURALT

«La science doit être libre et ne doit pas être asservie à l'Etat. La liberté est son élément vital.» Ce fut par ces mots que Monsieur le Conseiller fédéral Etter sanctionna, le 1^{er} août 1952, la création du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Et au cours de ses sept premières années, l'activité du Fonds fut constamment soumise à ce principe. La Société Helvétique des Sciences Naturelles fut le sol fertile, qui permit au Fonds national de se réaliser; nous n'oublierons jamais sa collaboration et l'aide qu'elle nous apporta de la part des cercles les plus divers. Si, dans tout le pays, les naturalistes ne nous avaient appuyés avec un tel enthousiasme, il ne nous aurait jamais été possible de faire approuver notre projet par le Parlement avec une unanimité qui était un signe convaincant de la maturité de notre patrie.

Après sept ans c'est un grand plaisir pour moi que de pouvoir donner rapport à l'un des cercles où s'est conçu le Fonds national et de lui faire part de nos joies et de nos succès, mais aussi de nos soucis et de nos difficultés. Je sais que votre cercle est prêt à accueillir toute considération droite et franche avec la compréhension qui caractérise le naturaliste, et c'est pour cette raison que je me réjouis de vous parler sans détours de la vie de notre organisation.

En se montrant le plus optimiste, que peut-on attendre d'un organisme tel que le Fonds national qui essaie d'encourager la recherche scientifique à l'aide de moyens financiers seulement? Nous savons tous que ces dix dernières années, dans le domaine des sciences naturelles surtout, il y a eu un développement énorme en surface et que le nombre des chercheurs dans ces branches a plus que décuplé dans le monde. En même temps que l'augmentation du personnel scientifique devient nécessaire, nous nous trouvons en face d'exigences nouvelles dans le domaine des installations techniques, d'appareils et d'instruments; un laboratoire de physique qui ne posséderait pas un appareillage de haute tension ou un équipement pour basse température, un laboratoire de biologie sans microscope électronique ou un laboratoire de chimie sans ultracentrifugeuse ne se conçoivent presque plus, vu qu'ils ne pourraient prendre part à la compétition mondiale sans ces armes. Voici pourquoi la recherche scientifique nécessite toujours plus d'argent et c'est pourquoi des organisations se créent dans tous les pays participant activement à la

recherche scientifique. Notre Fonds jouit d'une situation particulière dans le cadre de ces organisations. En effet, en tant que fondation privée il est tout à fait indépendant de l'Etat, et bien qu'il compte dans ses rangs deux représentants du Conseil fédéral, deux représentants du Parlement et le délégué aux questions atomiques, le travail de ces derniers ne consiste pas en un contrôle, mais en une orientation vivante et efficace. Cette indépendance particulière et cette liberté à l'égard des influences politiques et autres sont considérées avec envie par les organisations similaires qui, chaque jour, doivent se débattre avec ces facteurs. Le Parlement et le Conseil fédéral nous ont honorés d'une confiance pour laquelle nous ne saurions être assez reconnaissants et qui nous oblige, dans le sens le plus étroit du mot, à une administration impeccable. On peut vraiment dire avec fierté que la Suisse, qu'on accuse souvent à tort de mesquinerie et d'esprit de boutique, a accordé, en ce qui concerne cette forme d'encouragement de la recherche scientifique, une confiance exceptionnelle à ses chercheurs. Et cela m'amène à un point qui me tient très à cœur. On considère malheureusement souvent les subventions de l'Etat et les organes qui les administrent comme des vaches à lait qu'il convient de traire sans complexes, et la pensée publique considère celui qui réussit à en extraire la plus grande quantité de lait comme le plus laborieux. J'espère de tout cœur que l'attitude des savants suisses n'a rien de commun avec cette manière de penser, qui est hélas assez généralisée. Ces sommes ont été confiées par le Parlement aux savants suisses comme à une grande famille, en vue d'une administration des plus soigneuses, et le Conseil de la recherche du Fonds national, que les chercheurs suisses ont chargé d'administrer ces moyens, le fait absolument comme un père le ferait pour les membres de sa famille. Mais chaque membre de la famille est conjointement responsable de ce que l'argent mis à disposition soit dépensé avec économie et conscience. Nous voulons, en tant que famille de chercheurs, montrer chaque jour au Parlement qu'il avait raison de nous faire confiance et que nous savons dépenser avec soin et reconnaissance l'argent qui nous a été remis.

Le Conseil de la recherche, en tant qu'organe exécutif, est responsable vis-à-vis du Conseil de fondation, et dans ce forum démocratique — où est représenté l'ensemble de la science suisse — chacun a la possibilité d'exposer ouvertement ses critiques, ses craintes et les sujets qui devraient être discutés. De temps à autre paraissent dans la presse des réflexions critiques de chercheurs isolés qui ne sont pas d'accord avec tel ou tel procédé du Fonds national et qui exigent une discussion publique. Je ne leur ai pas répondu, vu que le Conseil de fondation est le forum envers lequel le Conseil de la recherche est responsable en tout temps, et vu que tout chercheur en Suisse a la possibilité d'élever la voix et d'exprimer son opinion — ainsi qu'il en a le droit — par l'intermédiaire du Conseil de fondation. L'encouragement de la science par le Fonds national n'est plus une question de critique locale ou individuelle, mais concerne maintenant toute la Suisse et ne peut être discuté valablement que par le forum national du Conseil de fondation.

Le plus grand reproche qu'on ait fait jusqu'à présent au Conseil de fondation a été qu'il dirigeait la recherche, que les chercheurs avaient perdu leur liberté et un philosophe a même été jusqu'à parler d'esclavage. Je ne voudrais pas minimiser ce reproche. On pourrait simplement dire que le Fonds national travaille selon le principe d'étudier les requêtes qui lui parviennent, de les accorder ou de les refuser et, vu qu'il n'a jamais posé une condition particulière à une recherche, on ne peut vraiment pas parler de dirigisme; en effet, chaque chercheur peut présenter sa requête de la manière qu'il préfère et même là il ne doit se plier à aucune exigence. En quoi consiste alors le dirigisme? Et pourtant, si l'on examine plus soigneusement ce reproche, on ne peut manquer de voir qu'il contient un soupçon de vérité. Même si une commission s'efforce de travailler avec un maximum d'objectivité, il est indéniable que certains projets de recherche et certaines orientations semblent avoir plus d'avenir que d'autres et qu'il est beaucoup plus facile à cette commission de traiter plus libéralement les requêtes rentrant dans cette catégorie que celles qui lui semblent vagues et peut-être même peu scientifiques. Nous sommes tous des êtres humains et l'on ne peut attendre d'une commission qu'elle reconnaisse sans autre comme telles des conceptions géniales, mais qui devancent l'esprit du temps.

Vous vous souvenez peut-être qu'en 1921 deux jeunes étudiants de Toronto, BANTING et BEST, avaient découvert l'insuline. J'ai demandé à CHARLES BEST s'il croyait que si une commission pour l'encouragement de la science — comme on en rencontre partout maintenant — avait existé à l'époque, elle aurait subventionné ce projet. Sa réponse fut catégorique: «Certainement pas, mais nous avons eu un chef, le professeur MACLEOD, qui nous a laissé faire avec bienveillance et c'était cela l'important!»

Dans la recherche scientifique, en quoi consiste la perte de liberté qui est censée avoir été occasionnée par l'activité du Fonds national? Elle se manifeste en ceci qu'un requérant voulant être certain que sa demande lui soit accordée, adaptera son projet de manière qu'il plaise à la commission compétente et abandonnera ainsi fréquemment une idée qui lui tenait spécialement à cœur en sa qualité de chercheur, mais dont il n'est pas sûr qu'elle rencontre l'approbation de la commission. Si l'on veut être tout à fait honnête, je crois qu'il faut reconnaître que, de par son existence, le Fonds national crée, sans le vouloir, une certaine dépendance de la psychologie du requérant. Il faut cependant mentionner qu'un chercheur ayant vraiment du caractère, et étant absolument persuadé de la justesse de sa voie, la suivra envers et contre tous. Dans le monde entier, le sort de toutes les entreprises de ce genre est qu'elles encouragent davantage la recherche moyenne et relativement banale que les brillantes performances des pionniers qui n'ont pas su être reconnus à temps par des commissions après tout composées non de dieux mais d'êtres humains. Il y a là matière à une réflexion également digne d'être formulée: c'est précisément le manque d'encouragement et l'opposition qui ont donné au pionnier la force de poursuivre

son plan malgré tout et de le réaliser seul, en dépit de l'opinion du monde. Je crois qu'on peut dire honnêtement qu'en Suisse le Fonds national ne sera jamais un gros obstacle pour un pionnier doté de cette force.

Le Fonds national distingue quatre formes de subventions :

1. le subside de recherche,
2. le subside de jeune chercheur,
3. le subside de publication et
4. la subvention personnelle.

Il n'y a en fait pas grand-chose à dire sur le subside de recherche, à part que durant les sept premières années de son activité, le Fonds national a donné à d'innombrables laboratoires et séminaires suisses la possibilité de réaliser, à l'aide de subventions, des projets de recherche qui appartenaient auparavant au domaine du rêve, et je suis persuadé que ces subventions ont éveillé en Suisse le courage, la confiance et la certitude de tenir correctement sa place dans le grand orchestre de la science internationale.

Des équipes de chercheurs collaborent à une tâche là où naguère la constitution d'une telle équipe aurait été impossible; l'appareillage mis à la disposition de ces chercheurs permet d'utiliser les méthodes les plus modernes, alors que précédemment le manque de moyens financiers entravait tout effort. Des manuscrits de valeur sont en cours d'impression, que nul éditeur ne pouvait accepter. Des fouilles ont été entreprises où florissaient d'anciennes civilisations. Des collections se constituent ou se complètent, et plusieurs savants voyagent dans des contrées lointaines. La confiance et l'esprit d'entreprise se raniment partout dans les foyers culturels de notre pays. La vie scientifique n'est pas l'apanage des villes universitaires seulement; elle s'éveille à nouveau, non pas passagèrement, mais d'une manière durable, dans les autres régions de la Suisse.

Environ 2000 publications scientifiques sont là comme preuves de l'activité des chercheurs subventionnés, et bien qu'elles ne puissent compter au nombre des grandes découvertes, on peut dire en toute objectivité que la moyenne en est très bonne.

Grâce à l'encouragement des jeunes chercheurs, les commissions de recherche ont eu la possibilité de gagner au travail scientifique un très grand nombre de jeunes gens, une fois leurs études terminées, et de créer ainsi un cercle de jeunes forces où l'on pourra chercher les maîtres de demain.

Jusqu'à fin 1958, 407 chercheurs ont été subventionnés par les commissions de recherche et 893 jeunes gens ont été aidés en connexion avec les travaux des bénéficiaires de subsides.

Nous avons ainsi augmenté l'armée des savants suisses d'un grand nombre de recrues, et maintenant se pose la grave question formulée, à l'époque, de la manière suivante par PAYTON ROUS au Rockefeller Institute à New York : « Comment découvrir des découvreurs ? » Lesquels de ces jeunes gens sont-ils des chercheurs vraiment doués ? Seul leur

chef peut répondre à cette question, et c'est là que je voudrais lancer un appel sérieux et amical à nos collègues plus âgés. En créant le Fonds national, nous avons tous pris la responsabilité de développer et de fortifier la recherche scientifique en Suisse. Il nous incombe par conséquent d'encourager de tous nos moyens les jeunes gens ayant vraiment le feu sacré, l'intelligence et les dons qui leur permettront de devenir des chercheurs remarquables. Le plus important est l'intérêt personnel, la sympathie et une tutelle indulgente et complaisante. Cette tâche n'est pas du tout facile, car RAMÒN Y CAJAL disait déjà : « L'humilité convient peut-être aux saints, mais pas aux savants. » Un jeune homme, possédant les qualités qui font le chercheur, se distingue par une indépendance intellectuelle, un sens critique développé et un certain scepticisme à l'égard des notions établies, et cela en fait malheureusement un subordonné désagréable. Il faut beaucoup de grandeur et de générosité de la part du chef de ce gaillard malcommode pour le pousser comme élève et l'entourer de ses conseils paternels. Il est tellement plus agréable d'avoir un famulus du type de l'élève de Faust, et la tentation de se débarrasser du malcommode est grande. Si cependant nous désirons encourager le travail des pionniers dans notre pays, nous devons précisément concentrer notre intérêt et notre bienveillance paternelle sur ces jeunes gens non-conformistes. Nous devons le faire, ne fût-ce qu'en raison de la confiance que nous a témoignée le Parlement.

Le résultat le plus positif du subside de publication est qu'il a permis d'atteindre une standardisation générale et de meilleures conditions d'impression des travaux scientifiques, obtenues grâce à l'intervention du Fonds national et des négociations avec les éditeurs. Nous avons introduit le principe du subside remboursable, et l'augmentation des remboursements annuels prouve bien que la caution assumée par le Fonds national ne représente en fait aucun risque ; elle n'a été prévue que pour donner aux éditeurs plus de confiance en la qualité de nos publications scientifiques. Jusqu'à présent nous pouvons donc affirmer que, dans ce domaine aussi, les résultats ont été satisfaisants. Mais toute médaille a son revers. Les éditeurs ont pris l'habitude de juger de la valeur d'une publication d'après le fait qu'elle ait été ou non subventionnée par le Fonds national. Ils refusent en partie les requêtes qui leur parviennent directement, s'imaginant à tort que seules les œuvres subventionnées par le Fonds national peuvent présenter quelque intérêt. On ne peut faire grand-chose contre cette attitude. Dans de nombreux cas il suffirait peut-être que le préavis du Fonds national soit accompagné d'une simple recommandation pour la publication. Le Fonds n'aurait pas ainsi à octroyer de subside et l'éditeur assumerait les risques lui-même. Cette proposition doit être encore étudiée.

Quatrième forme de subside, la subvention personnelle est un projet qui ne se réalisera que prochainement, lorsque les Chambres fédérales auront accordé les crédits nécessaires. Il s'agit là de la tâche la plus grande et la plus délicate que s'est fixée le Fonds, c'est-à-dire qu'il faudra maintenir les meilleurs chercheurs dans notre pays ou les rappeler

de l'étranger, afin de donner une nouvelle impulsion à la recherche scientifique. Bien que ce projet semble extrêmement attrayant à première vue, il ne faut pas oublier qu'il présentera des difficultés considérables. Sciemment ou — ce qui est pire — inconsciemment la jalousie et l'envie seront des entraves à la réalisation de ce programme.

Il ne faut pas minimiser l'importance de ces facteurs. Humainement parlant il est très compréhensible qu'un homme ayant travaillé des lustres durant dans les conditions les moins favorables, ayant déployé un renoncement personnel admirable et n'ayant jamais trouvé la moindre appréciation de ses efforts s'aigrisse en découvrant dans ses vieux jours que, par la subvention personnelle, toutes ces difficultés sont épargnées au jeune homme qu'on gâte et auquel on offre des possibilités dont son aîné n'aurait même pas rêvé; il n'est nullement surprenant que les aînés considèrent la chance des jeunes comme une pilule amère à avaler. Toutefois, les temps ainsi que les méthodes de recherche ont évolué. Alors qu'autrefois un homme pouvait se livrer tout seul à une activité de pionnier dans son cabinet d'études, il faut aujourd'hui toute une équipe de recherche; voici la raison pour laquelle nous devons à tout prix retenir ou rappeler les jeunes gens doués et leur procurer des postes de chefs d'équipes scientifiques. Il faudra tout essayer pour éviter les frictions entre la jeune génération, tellement plus chanceuse, et l'ancienne qui, sa vie durant, a dû péniblement suivre le chemin épineux de la carrière académique. Cette tâche est difficile, très difficile, mais elle en vaut la peine. Elle n'est d'ailleurs pas simplifiée par le fait que de nombreux jeunes Suisses intelligents ont des postes intéressants aux Etats-Unis, qu'ils sont habitués à des conditions de vie et à des subsides de recherche dépassant la moyenne et, que nous devons, pour les récupérer, leur offrir au moins l'équivalent.

Par ce système de rappel, nous encourons le grand danger que ceux qui avaient quitté le pays soient par la suite mieux situés que ceux qui sont restés en Suisse en se sacrifiant pour une cause, en renonçant à beaucoup d'avantages et en choisissant le chemin le moins facile. Les organes chargés de résoudre ce problème assument une immense responsabilité et il ne semble exister aucune marche à suivre pour sa solution.

Comme vous le savez, le Parlement a voté pour l'encouragement de la recherche nucléaire un crédit global de 50 millions, le plus grand qui ait jamais été voté dans notre pays pour la recherche scientifique pure. Bien que ce fait soit très réjouissant pour la physique atomique, les sciences annexes et tous les savants qui travaillent dans ce domaine, il ne faut pas oublier les soucis qu'il occasionne à ceux qui considèrent la recherche scientifique en Suisse d'une manière plus générale. Les avantages unilatéraux accordés à une discipline la rendent des plus enviables pour tous les jeunes chercheurs qui, influencés par ce puissant encouragement, se lancent dans cette voie. La jeune génération des autres disciplines se décime et il y a danger que la saturation de la physique atomique mène à l'avenir à une situation difficile, trop de jeunes gens ayant choisi cette spécialisation, alors que beaucoup d'autres domaines

manquent de renfort. Ce souci a poussé le Conseil de la recherche à présenter aux Chambres fédérales une demande d'augmentation des crédits généraux du Fonds national; le Parlement a accueilli cet appel avec compréhension. L'augmentation des crédits du Fonds national à sept millions par an nous donnerait la possibilité de nous occuper tout autant des disciplines autres que la science atomique en essayant par là d'éviter une perte d'équilibre. Nous avons l'intention d'accorder la subvention personnelle selon un procédé correspondant autant que possible à la vieille tradition académique de la nomination à une chaire. En ce qui concerne les universités cantonales, la dernière instance compétente était jusqu'à présent la direction de l'Instruction publique, pour l'Ecole polytechnique fédérale c'était son Conseil; à eux s'ajoute le Fonds national lorsqu'il s'agira de la subvention personnelle. Dans chaque cas il se fera conseiller par une commission indépendante spécialisée qui représentera le point de vue national. Je tiens particulièrement à souligner que les bénéficiaires de subventions personnelles seront mis sur le même pied que leurs collègues dans les écoles du degré universitaire correspondantes, et qu'ils doivent être intégrés organiquement dans les équipes de recherche et d'enseignement de ces écoles. Il faut tout faire pour que dans notre pays ne se forme pas une catégorie de chercheurs ayant un statut différent des savants incorporés à l'université qui les occupe.

Le Conseil de la recherche accorde toujours une attention particulière au problème des petites universités, qui exige beaucoup de souplesse et de tact. Je ne puis encore dire si nous sommes arrivés, ces sept premières années, à alléger le sort des petites universités et à donner courage, confiance et espoir à leurs chercheurs. Mais on peut dire en toute honnêteté que l'intention de soigner particulièrement les petites universités exista d'une manière exprimée ou inexprimée lors de chacune des 76 séances du Conseil de la recherche.

Malgré le très grand respect dû à la structure fédéraliste de nos écoles suisses du degré universitaire, je ne puis m'empêcher de croire qu'il faudrait discuter tout à fait ouvertement la question de savoir si nous pouvons continuer l'ancien chemin, bien que l'on puisse déjà prévoir le futur développement de la recherche scientifique; ou ne serait-il pas plus indiqué de chercher là aussi de nouvelles méthodes, afin de pouvoir concourir avec l'étranger?

On fait actuellement, dans le domaine de la physique, des efforts très sérieux et réjouissants pour créer une communauté des physiciens romands, et pour organiser rationnellement le travail scientifique dans le cadre de cette communauté.

Il me semble que cet exemple, même s'il en est encore à ses débuts, devrait être le prélude à la formation d'autres groupes et les chercheurs s'occupant d'une même discipline devraient se réunir, en vue de l'organisation de leur travail, sur le sol suisse. Les problèmes de la recherche sur les virus, sur les protéines, de même que dans d'autres domaines de ce genre, seraient mûrs pour une fusion des centres de recherche intéressés

en vue d'une grande communauté suisse de travail, qui n'entraverait aucunement la liberté de mouvement de chacun mais qui veillerait à sauvegarder une coordination aussi rationnelle que possible en ce qui concerne la gestion des sommes accordées. Vue de l'étranger, la Suisse est un territoire extrêmement petit, et bien que nos écoles suisses du degré universitaire puissent être fières de leurs traditions, il ne faut pas perdre de vue que le voyage de Bâle à Zurich ou de Lausanne à Genève réclame moins de temps que le trajet d'un physicien de son appartement londonien à son laboratoire! Le Fonds national serait bien heureux si, au lieu de devoir procurer un réacteur à chaque ville, il pouvait payer aux physiciens des abonnements de train leur permettant de faire les voyages aller et retour de leur domicile aux réacteurs existant déjà. Les frais équivaldraient à un centième (voir texte) et la coopération de même que l'atmosphère scientifique résultant d'une telle organisation seraient merveilleuses! Pardonnez-moi ces considérations utopiques, je sais qu'elles sont irréalisables, mais elles sont si attrayantes!

On m'a posé toute une série de questions très intéressantes, et je voudrais me permettre d'y répondre:

1. On m'a demandé si le Fonds national pourrait subventionner des travaux de recherche de géographes suisses n'appartenant pas au corps professoral universitaire, à condition qu'ils s'engagent à faire rapport sur les résultats obtenus lors de l'Assemblée générale de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Il est facile de répondre à la première partie de cette question. Le Fonds national est prêt à soutenir tout projet de recherche sérieux et dont l'auteur offre toute garantie quant à une administration consciencieuse, qu'il appartienne ou non à une université. S'il appartient à une université, sa requête peut nous parvenir par le canal de la Commission de recherches de cette université; dans le cas contraire, il peut s'adresser aux commissions de recherche de la Société Helvétique des Sciences Naturelles ou d'une autre institution scientifique, selon sa spécialité, ou nous la présenter directement. Je ne crois pas qu'on puisse obliger l'intéressé à soumettre un rapport à l'assemblée de la Société Helvétique des Sciences Naturelles; il faut lui laisser la liberté de choisir de quelle façon il désire publier le résultat de ses découvertes scientifiques. Le Fonds national ne veut et ne peut poser de telles conditions à l'octroi d'un crédit.

2. On m'a cité aussi les phrases suivantes «Qui paye commande. — C'est la science qui bénéficie des sommes, mais c'est l'Etat qui les octroie, c'est donc ce dernier qui commande. — L'Etat propose l'asservissement par la force, la science la liberté par la vérité. Les faire coopérer implique une contradiction». On m'a demandé ce qu'on avait fait pour parer à ce danger.

Pour répondre à cette question, j'aimerais me référer aux conditions toutes particulières qui existent en Suisse. Notre petit pays démocratique a très peu d'aspirations à la puissance et les tendances de nos autorités à se servir de la science dans des buts politiques sont pratiquement inexistantes. Indépendamment de cela, chaque Etat a aussi une mission

culturelle à accomplir et nous avons en la personne de Monsieur le Conseiller fédéral Etter un garant éminent de notre pleine liberté. C'est lui qui a exprimé le désir que le Fonds national soit libre, et nous pouvons dire avec fierté qu'en Suisse l'Etat donne de l'argent mais n'essaie en aucune façon d'imposer son influence.

3. Un troisième interlocuteur veut savoir si les musées ne pourraient avoir les mêmes facilités que les commissions de recherches du Fonds national qui disposent de certains fonds pour les subsides qu'elles attribuent directement. En ce qui concerne les jeunes chercheurs surtout, les musées auraient la possibilité de recruter de nouveaux éléments actifs.

Cette question prouve que, malgré de nombreuses publications, la structure du Fonds national n'est pas encore assez connue. Les commissions de recherche de la S.H.S.N. — dans le domaine des sciences exactes — et de la Société suisse des Sciences morales — dans le domaine des sciences morales — seraient certainement disposées à traiter directement des requêtes de ce genre présentées par les musées pour autant qu'elles concernent l'encouragement des jeunes chercheurs et — lorsqu'il s'agit de projets de recherche — de les transmettre avec préavis au Conseil national. La route est déblayée, il s'agit maintenant de l'utiliser!

4. Enfin, on nous propose encore la création d'un dictionnaire de terminologie — une *terminologia comparata* — pour tout ce qui concerne les sciences naturelles. Il s'agit d'une suggestion qui semble des plus heureuse vu la confusion babylonienne qui existe dans plusieurs disciplines. Si un groupe d'éditeurs présentait un projet bien conçu je suis presque certain qu'il rencontrerait l'approbation du Conseil de la recherche. Mais, là aussi, l'initiative doit provenir des savants et non du Fonds national. On pourrait peut-être lui reprocher cette attitude passive; il lui est cependant plus facile d'accepter cette critique que le reproche de vouloir s'imposer comme dictateur de la science en Suisse.

Par ces indications, j'ai essayé de vous donner un aperçu de nos réflexions, de nos joies et de nos soucis. La collaboration amicale du Conseil de la recherche au cours de ces sept années est l'une des choses les plus belles auxquelles il m'ait été donné de contribuer et je voudrais, ici aussi, remercier ses membres pour cette activité qui leur a occasionné des jours et des nuits de travail acharné et lourd de responsabilités. Nous sommes heureux de constater que les dépenses administratives de notre Fonds sont — en proportion du budget général — bien plus modestes que celles de n'importe quelle fondation à l'étranger. Ceci n'a pu être réalisé que grâce au travail enthousiaste et désintéressé du secrétariat. Nous sommes aussi fiers de pouvoir dire que, jusqu'à présent, un tiers des moyens du Fonds national a été consacré aux recherches dans les sciences morales et que nous sommes, par ce pourcentage à la tête de toutes les autres fondations du monde. Ceci est dû surtout à la personnalité supérieure du professeur WERNER NÄF, dont le décès a laissé un vide que rien ne saurait combler. La science suisse lui doit une extrême reconnaissance pour la manière noble et généreuse dont il jugeait de toutes les questions se rapportant aux sciences morales.

Je suis chaque fois agréablement surpris, lors de mes rencontres avec les membres des commissions des Chambres ou les représentants du Conseil fédéral, de voir quelle confiance nous accordent ces organes officiels. Puisse l'idée que les moyens du Fonds national sont un bien commun, qui appartient à tous les savants suisses, dont ces derniers sont responsables, prendre de plus en plus pied dans notre pays et être ainsi la garantie la plus sûre que les sommes considérables qui nous sont confiées sont employées judicieusement et administrées avec soin et conscience. C'est par cette attitude que nous, savants suisses, pouvons le mieux remercier notre gouvernement de la confiance pratiquement illimitée qu'il nous accorde et envisager avec fierté et enthousiasme les futures réalisations de la science suisse, qui doit faire honneur à une ancienne et belle tradition.